

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 6 juin 2014
Rapporteur :
Monsieur Georges-Philippe
FONTAINE

N° 2 DFCP 14.4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 17/06/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/06/2014
(accusé de réception du 16/06/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Approbation du Compte de gestion 2013

—————

Madame la trésorière de Quimper municipale vient de nous faire parvenir le compte de gestion pour l'année 2013.

Celui-ci est conforme au compte administratif de cet exercice.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'année 2013 par le receveur n'appelle ni observation, ni réserve ;
- 2- d'approuver dans les mêmes formes les comptes de gestion des budgets annexes.

Le maire,

Ludovic JOLIVET